

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MUNICIPALITE DE TUNIS



**REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
MUNICIPALITE DE TUNIS**

**AVIS**

*Dans le cadre de la politique de l'Etat de la simplification des procédures et pour limiter les délais d'octroi des autorisations de construire des projets d'investissement, la Municipalité de Tunis informe tous les investisseurs de l'ouverture d'un bureau de l'interlocuteur unique au sein de la Direction de la construction sise à l'Avenue de Carthage - Tunis, chargé de la réception et du suivi des dossiers d'autorisation de construire de leurs projets et les demandes de raccordements au réseau eau potable (SONEDE) et au réseau d'assainissement (ONAS).*